

Le vendredi 6 mars 2020 à 14h précise

Chambre d'Agriculture du Cher
2701 route d'Orléans
18230 SAINT-DOULCHARD

Déroulé de l'après-midi :

14h Accueil par le Président

14h15 Assemblée Générale Ordinaire

15h Assemblée Générale Extraordinaire

15h30 Sujets thématiques

17h15 Un verre un temps d'échange

■ AG Ordinaire

AG Extraordinaire ■

■ Ordre du Jour

- Validation du PV de l'AGO du 25/05/19
- Rapport moral du Président
- Rapport d'activités
- Rapport financier
- Vote des résolutions
- Questions diverses

- Modifications des statuts
- Élection des administrateurs

Sujets thématiques

- Site Internet/Extranet
- Étangs et territoires
- Colloque "Étangs" en mai à Orléans



Union Régionale du Centre des Intérêts Aquatiques et Piscicoles

Nom :

Adresse postale :

Donne pouvoir à :

ORDRE DU JOUR

AG Ordinaire

- Validation du PV de l'AGO du 25/05/19
- Rapport moral du Président
- Rapport d'activités
- Rapport financier
- Vote des résolutions
- Questions diverses

AG Extraordinaire

- Modifications des statuts
- Élection des administrateurs
- vote

Date :
"Bon pour pouvoir"

Signature

Réponse par mail si vous le souhaitez

3 IMPERATIFS

- **RETENIR**, la date de l'AG, sur votre agenda
- **CONFIRMER**, votre présence dès que possible, par mail ou téléphone
- **ENVOYER**, par courrier postal ou virement, votre cotisation.

RECHERCHE ET JURIDIQUE

PRÉSENTATION

Site Internet/Extranet

- Accès
- Recherches, questions ouvertes et réponses

Etangs et Territoires

- Contribution des étangs à la Biodiversité
- Rôle dans l'adaptation au changement climatique

Colloque "Etangs"

18 et 19 mai 2020 à Orléans

- Géographie des étangs
- La gestion des milieux aquatiques au sein des territoires

COMME D'UN
20/20

Cher(e)s Adhérent(e)s,

Cette année qui vient de se terminer, voit la transmission d'une présidence.

Xavier Maréchal s'investissant à l'échelon national, président de Etangs de France depuis mai 2019, a souhaité se consacrer plus pleinement à cette responsabilité.

Le conseil d'administration a élu le nouveau bureau :

Eric Marès, président,
Henri de Jouvencel, secrétaire et
Alain Jouard, trésorier.

Ainsi élus, nous prenons la plume pour vous offrir nos meilleurs vœux pour ce nouveau millésime

Lors de l'apparition de la nouvelle loi sur l'eau notre association a permis de résister pour préserver légitimement la part de "bien commun" qui nous revient.

Ne restons pas isolés sous le prétexte que nous ne sommes pas encore concernés par la situation actuelle de notre étang. L'URCIAP, notre association, est la meilleure assurance individuelle pour surmonter l'inconnu qui risquera d'arriver à notre étang.

Loisir, chasse, pêche et pisciculture, l'étang est une activité quotidienne.

Que l'année 2020 soit dans le prolongement actif digne de notre fondateur Jacques de Dreuzy et de ses successeurs sous l'oeil vigilant de notre président d'honneur Aimery de Mortemart.

URCIAPement vôtre,

Le Conseil d'Administration.

Évitons les relances de cotisations qui génèrent un coût. N'oublions pas qu'en vertu des statuts, le défaut de cotisation entraîne la radiation de l'association.